

**COMMUNE DE JAILLON**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 3 AVRIL 2015**

Présents : M. BARAT Raynald, M. DEMOUGIN Laurent, Mme DAUCHELLE Aurore, M. DENIAU Laurent, Mme EMOND Catherine, M. HAUWY Mickael, M. HENRION Christophe, M. SAUVAGE Patrick et Mme TONNETTE Pascale

Absents : M. BRESSAN Grégory (procuration à M. MATHIEU)

A été nommée secrétaire: Catherine EMOND

R. MATHIEU, ouvre la séance à 20 H 30 et clos la séance à 21 h 30

**Résolution 1 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET DE LA COMMUNE**

Après présentation par Raynald BARAT et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif 2014 du budget de la commune comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	solde
211 710.67 €	366 557.77 €	154 847.10 €
Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement	solde
211 254.47 €	186 371.24 €	- 24 883.23 €
TOTAL		
422 965.14 €	552 929.01 €	129 963.87 €

**Résolution 2 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET DE LA COMMUNE**

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget de la commune de l'exercice 2014 et après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 du budget de la commune par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Résolution 3 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE**

Vu le résultat d'exploitation de l'année 2014 : 154 847.10 €

Vu le résultat d'investissement de l'année 2014 : - 24 883.23 €

Vu les restes à réaliser de l'année 2014 : - 542 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'affecter la somme de 25 425.23 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) et de reporter la somme de 129 421.87 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

**Résolution 4 : VOTE DES TAXES LOCALES 2015**

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de voter les taux des taxes locales à l'identique de l'année 2014 à savoir :

Taxe d'habitation : 6.85 %

Taxe sur le foncier bâti : 8 %

Taxe sur le foncier non bâti : 20 %

**Résolution 5 : VOTE DU BUDGET DE LA COMMUNE 2015**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le budget de la commune 2015 suivant détail :

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
333 411 €	333 411 €
Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
224 834 €	224 834 €

#### **Résolution 6 : CONVENTION DE SURVEILLANCE FONCIERE AVEC LA SAFER**

Le Maire explique que la SAFER (Société d'Aménagement Foncier d'Etablissement Rural de Lorraine) propose d'informer la commune de toutes les ventes de terrains agricoles sur le territoire de la commune et propose d'engager la discussion avec les propriétaires pour tous les terrains que la commune désirerait acquérir. Après lecture de la convention rédigée par la SAFER,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de surveillance foncière avec abonnement au site internet cartographique vigifoncier lorraine et autorise le maire à signer la convention

#### **Résolution 7 : CONTRAT GROUPE ASSURANCE SANTE COMPLEMENTAIRE**

Monsieur le maire explique qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les collectivités territoriales devront participer à l'assurance santé de leur personnel. Le centre de gestion de Meurthe et Moselle organise un appel d'offre groupé en matière d'assurance santé complémentaire du personnel territorial du département.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge le centre de gestion de Meurthe et Moselle de lancer un appel d'offre groupé en matière d'assurance santé complémentaire.

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

#### **DIVERS**

- ✓ La commune sera desservie en haut débit à compter du 21 avril 2015. Les travaux de raccordement de l'armoire auront lieu du 6 mai au 11 mai 2015. Il pourrait y avoir quelques perturbations. Pour avoir plus de puissance, vous devrez téléphoner à votre prestataire afin de modifier votre contrat et éventuellement changer votre box.
- ✓ Une pétition circule dans le village demandant la réduction de la vitesse au pont de Jaillon. Toutes les personnes qui désirent signer cette pétition peuvent se présenter en mairie.
- ✓ des réunions d'information sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative auront lieu aux dates suivantes :
  - ✓ Le lundi 27 avril 2015 à 20 H 30 à VILLEY SAINT ETIENNE
  - ✓ Le mardi 28 avril 2015 à 20 h 30 à VELAIN EN HAYE
  - ✓ Le mercredi 29 avril 2015 à 20 H 30 à GONDREVILLE